



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

D - 20070130

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

***Dysfonctionnement relatif à l'affichage d'une interdiction de
stationner. Protocole transactionnel avec M. Olivier
BERTRAND. Autorisation***

M. Claude BOCCHIO Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

M. Olivier BERTRAND a fait l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière de son véhicule en application d'un arrêté municipal du 9 juin 2005 interdisant le stationnement temporaire le long de la voie reliant la place Jean-Jaures et la place de la Bourse.

M. BERTRAND estimant cet arrêté non fondé a déposé un recours au Greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux le 14 octobre 2005 tendant à en obtenir l'annulation et le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule ainsi que des frais engagés pour le dépôt de sa requête.

Or, certains dysfonctionnements quant à la publicité donnée sur place à l'arrêté en question fragilisent la position de la Ville (la signalisation n'ayant pas été installée sur place le jour où M. BERTRAND a fait stationner son véhicule). Afin d'éviter une procédure inutile, il a été décidé d'accéder à la demande de M. BERTRAND.

En contrepartie, ce dernier s'est engagé à se désister de l'instance en cours qu'il a engagée contre la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire :

A signer le protocole transactionnel dont le projet est annexé avec M. BERTRAND aux termes duquel celui-ci s'engage à se désister de l'instance en cours intentée contre la Ville de Bordeaux, celle-ci acceptant de lui rembourser les frais de mise en fourrière de son véhicule (152 €) ainsi que les frais engagés par lui jusqu'au dépôt de sa requête devant le Tribunal Administratif (251,55 €) soit la somme totale de 403,55 euros.

A inscrire en dépense au budget de la Ville la somme de 403,55 sur la Fonction 020 compte 6227.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Claude BOCCHIO

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, prise en la personne de son Maire, M. Alain JUPPÉ, domicilié en cette qualité en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 BORDEAUX Cedex, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 5 mars, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et,

M. Olivier BERTRAND, de nationalité française, né le 29 janvier 1971 à Paris (11^{ème}), demeurant 53, rue Saint Rémi, 33000 Bordeaux.

Il a été préalablement exposé :

M. Olivier BERTRAND a fait l'objet, le 15 juin 2005, d'une verbalisation et d'une mise en fourrière de son véhicule, en application de l'arrêté du 9 juin 2005 interdisant le stationnement temporaire le long de la voie reliant la place Jean-Jaurés et la place de la Bourse.

M. Olivier BERTRAND, estimant que l'arrêté municipal du 9 juin 2005 était irrégulier, a déposé une requête au Greffe du Tribunal Administratif le 14 octobre 2005, demandant l'annulation de cet arrêté et le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule.

Au regard de certains dysfonctionnements, quant à la publicité donnée sur place à l'arrêté en question, et afin d'éviter une procédure inutile, la Ville a décidé d'accéder à la demande de M. Olivier BERTRAND.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

La Ville de Bordeaux accepte de verser à M. Olivier BERTRAND la somme de 152,00 euros correspondant au remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule. Cette somme sera augmentée des frais engagés par lui jusqu'au dépôt de sa requête devant le Tribunal Administratif, soit 251,55 euros.

La somme total due à M. BERTRAND par la Ville de Bordeaux est donc de 403,55 euros.

Cette somme sera versée par M. le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale sur le compte bancaire de M. Olivier BERTRAND.

Article 2

M. Olivier BERTRAND s'engage, pour sa part, à se désister de l'instance n°0503896-4, pendante devant le Tribunal Administratif, qu'il a introduite contre la Ville de Bordeaux le 14 octobre 2005.

Article 3

Ce protocole constitue une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Olivier BERTRAND
LE MAIRE	
Alain JUPPÉ	